Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 686

Artikel: Saynète fiscale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024956

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 686 2 juin 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gil Stauffer

686

Domaine public

CLIMATS

Hoffmann-La Roche conforme

Le rapport 1982 de F. Hoffmann-La Roche & Cie SA, Bâle, et de Sapac Ltd, New Brunswick (Canada), fort comme les années précédentes de 85 pages sur papier à haut grammage, ne fait pas la moindre allusion aux 41 fûts de dioxine, recherchés à travers toute l'Europe depuis l'automne dernier.

Cette discrétion, qui n'a pas échappé à la «Wirtschaftswoche» allemande (n° 22/27.5.1983), ne semble pas incompatible avec la déontologie de la maison, affichée pour la première fois en exergue de son rapport annuel: «La politique commerciale des groupes Roche et Sapac se fonde sur le code de conduite des multinationales édicté par l'OCDE en 1976 et révisé en 1979. Dans ce Rapport annuel, il a été tenu compte des recommandations dudit code en matière d'information.»

CLIMATS

Avant-première fédérale

La réforme du droit des sociétés anonymes, mise en route en 1968 par la désignation d'un groupe d'experts, fait l'objet d'un «Message» très attendu, adopté par le Conseil fédéral le 23 février 1983 et... pas encore publié. Problèmes de traduction paraît-il. Les membres des commissions parlementaires, nommées lors de la session de printemps, ne sont pas parmi les plus impatients, qui se recrutent plutôt dans les rangs de la Chambre des sociétés fiduciaires et des experts-comptables. Cette organisation professionnelle prévoit en effet pour le mois prochain déjà deux fois deux journées d'information (les 14-15 juin à Zurich et 27-28 juin à Montreux) sur le nouveau droit des SA, avec force professeurs et spécialistes. Pour que ces derniers et les participants puissent se préparer, ils recevront donc, à défaut du «Message» et du projet de loi imprimés, la photocopie des 250 pages de texte à paraître «bientôt» dans la «Feuille fédérale».

Voilà qui s'appelle du service soigné. Qui oserait après cela dire la Confédération éloignée des préoccupations des «simples» citoyens?

CLIMATS

Saynète fiscale

Une entreprise lausannoise a assuré son personnel contre la perte de gain auprès d'un grand assureur vaudois.

Peu de maladies en 1982: l'entreprise a droit à quelques milliers de francs de «participation aux bénéfices» (ristourne de primes).

Téléphone de l'agent d'assurances: puis-je passer vous remettre la ristourne de la main à la main?
L'entrepreneur joue les étonnés: «Mais utilisez donc les PTT, dont le fameux bulletin de versement *a fait amplement ses preuves.»*
Réponse de l'assureur vaudois: «Vous comprenez, les entreprises préfèrent en général que nous versions la somme de la main à la main, ça se voit moins.»

Rideau. Critique théâtrale: mauvaise pièce, mal jouée, mais qui semble avoir encore les faveurs du public. Pas de censure des grands argentiers.